



LES CHIFFRES UTILES

TOULOUSE - GIMONT

BAREME DES ASTREINTES AU 1^{er} JANVIER 2016

Suite à l'augmentation du point société au 1^{er} Janvier 2016 (Valeur du point société 6,65 €), le nouveau barème d'indemnisation des astreintes est le suivant :

Nuit de la semaine	11,47 €
Samedi ou pont	36,94 €
Dimanche	50,96 €
Jour Férié	76,44 €
Semaine entière	145,25 €

Les primes des jours fériés de Noël et du jour de l'An sont majorées de 30% (soit 99,37 €).

FO un Syndicat qui reste un Syndicat